



# TORCY

VAL MAUBUEE  
MARNE-LA-VALLEE

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2014 AFFJUR/GLLF/MM

C.M.06.14

Date de convocation : 20 juin 2014  
Date d'affichage : 20 juin 2014  
Compte-rendu succinct : 02 juillet 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35  
Présents : 30  
Votants : 35

L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - MME CRISPIN - MM. BILLARD - VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD - MMES IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY - FOURNIER - BEKKOUCHE - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. RIHAN CYPEL - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MMES DENIS - SEGHIRI - M. MENDY - MMES JANIAUD-VERGNAUD - QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - MM. MOHAMED - BENARAB - MME GOMIS - MM. VIALADE - BRULIN.

**ETAIENT REPRESENTES** : MME EUDE (POUVOIR MME IOSUB) - M. GUILLOU (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - MME SANE (POUVOIR M. VERMOT) - MME MANDILE (POUVOIR M. FOURNIER) - MME DUVERNOIS (POUVOIR M. BENARAB).

**SECRETAIRE** : MME CRISPIN.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

- 14.05.014 - CESSION DE MATERIEL.

\*\*\*\*\*

### PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL

#### DIRECTION GENERALE

**14.06.01. - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 - PROGRAMME « HABITER MIEUX »  
MODIFICATION DES FINANCEMENTS DU FONDS D'AIDE A LA RENOVATION  
THERMIQUE (FART).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3, relatif à la mise en œuvre du programme « habiter mieux » - OPAH - copropriété du quartier du Mail, entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et la Commune de Torcy.

\*\*\*\*\*

**14.06.02. - CONVENTION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 PORTANT MODIFICATION DES FINANCEMENTS DE L'ANAH - COPROPRIETE DES RIVES DE MAUBUEE I.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la convention du 20 janvier 2012, portant sur une réévaluation du montant de la participation de l'ANAH au regard de la réalité du coût des travaux liés à maîtrise d'énergie, pour la copropriété des Rives du Maubuée. Il autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

\*\*\*\*\*

**POLE GESTION DES RESSOURCES HMAINES ET FINANCIERES, SYSTEMES D'INFORMATION.**

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.**

**14.06.03. - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE (CT) ET D'UN COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU SEIN DE CES INSTANCES CONFORMEMENT A LA LOI DU 5 JUILLET 2010 RELATIVE A LA RENOVATION DU DIALOGUE SOCIAL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, conformément à la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, la création d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), uniques et compétents pour les agents de la Ville et du CCAS. Il décide le maintien de la parité numérique des représentants titulaires du personnel et de la collectivité pour les deux instances, et fixe respectivement à 6 le nombre de représentants du personnel et de la collectivité pour le CT et à 4 le nombre de représentants du personnel et de la collectivité pour le CHSCT.

\*\*\*\*\*

**14.06.04. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – EVOLUTION DE CARRIERE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois afin d'offrir les possibilités d'évolution de carrière aux agents communaux dans le cadre des avancements de grade et promotions internes pour l'année 2014, comme suit,

POSTES A TEMPS COMPLET			
Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	28	-3	25
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	32	+3	35
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	148	-3	145
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	30	+3	33
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	26	-1	25
Agent spécialisé écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	+1	1
Animateur	5	-1	4
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	+1	3
Agent de maîtrise	14	-1	13
Agent de maîtrise principal	6	+1	7
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	25	-3	22
Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe	8	+3	11
Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe	11	-2	9
Auxiliaire de puériculture principale de 1 <sup>ère</sup> classe	2	+2	4
Total	337	0	337

\*\*\*\*\*

**14.06.05. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A MUTATIONS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE LA VALLEE - VAL MAUBUEE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois suite à mutations à la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée Val Maubuée, comme suit,

POSTES A TEMPS COMPLET TITULAIRES ET NON TITULAIRES			
Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	11	-11	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale (danse)	2	-2	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	-2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9	-7	2

POSTES A TEMPS INCOMPLET TITULAIRES			
Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (10h)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (12h)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (11h)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (15h)	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale (3h)	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale (11h)	1	-1	0

POSTES A TEMPS INCOMPLET NON TITULAIRES			
Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (6h)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (11h15)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (9h30)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (8h30)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe (5h15)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (3h)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (6h)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe (10h)	2	-1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe (6h15)	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe (17h)	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale (2h45)	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale (12h)	1	-1	0

\*\*\*\*\*  
GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES.

**14.06.06. - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2013.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion de la Ville de Torcy, dressé pour l'exercice 2013, par Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Marne La Vallée, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

#### 14.06.07. – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), approuve le Compte Administratif 2013, comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT				
	Prévisions (en €)		Réalisation (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EXECUTION DU BUDGET 2013	9 937 692,94	9 937 692,94	6 736 265,34	4 579 626,31
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 = DEFICIT</b>			<b>- 2 156 639,03 (a)</b>	
- Excédent d'investissement N-1 (2012) reporté en 2013 au compte R001			<b>+ 452 353,11(b)</b>	
Solde de clôture d'investissement 2013(a + b+c) = déficit à reporter en 2014 au compte D001 dépenses d'investissement			<b>- 1 704 285,92(d)</b>	
RESTES A REALISER 2013			2 038 891,19	2 010 268,05
Solde des restes à réaliser 2013			<b>- 28 623 ,14 (e)</b>	
Résultat 2013 après prise en compte des restes à réaliser 2013 (d + e) = <b>Besoin d'autofinancement</b>			<b>- 1 732 909,06 (f)</b>	

SECTION FONCTIONNEMENT				
	Prévisions (en €)		Réalisations (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exécution du budget 2013	34 325 571,55	34 325 571,55	33 057 079,52	33 722 152,61
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>			<b>+ 665 073,09 (a)</b>	
<b>Excédent de fonctionnement N-1(2012) reporté compte R002</b>			<b>+ 1 370 748,06 (b)</b>	
Résultat de clôture 2013 (a + b+c) = Excédent de fonctionnement 2013			<b>+ 2 035 821,15</b>	
Part de l'excédent capitalisé au compte 1068 recettes d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement de cette section			<b>- 1 732 909,06</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2013 reporté en 2014 au compte R002</b>			<b>+ 302 912,09</b>	

\*\*\*\*\*

#### 14.06.08. - AFFECTATION DU RESULTAT 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2013, soit 2 035 821,15 euros, de la manière suivante :

\* **1 732 909, 06 €** à la section d'investissement en recettes, au compte R 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », afin de couvrir le besoin d'autofinancement de cette section.

\* **302 912,09 €** à la section de fonctionnement en recettes, au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

\*\*\*\*\*

#### **14.06.09. - PRESENTATION DES RAPPORTS RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE- FRANCE - ANNEE 2013.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la commune au titre de l'attribution du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France. La Commune a perçu une dotation de 957 619 € pour l'année 2013, qui a contribué à la réalisation de diverses opérations dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie et d'accueil de la population, et en particulier :

- Le fonctionnement de l'unité Petite Enfance	1 229 716.22 €
- La prévention des impayés	31 501.47 €
- Le cadre de vie environnement.	2 377 895 €
- La vie des quartiers	111 002 €

\*\*\*\*\*

#### **14.06.10. – PRESENTATION DES RAPPORTS RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - ANNEE 2013.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine, pour l'année 2013. Il rappelle que la Ville de Torcy a perçu pour l'année 2013 une dotation de 1 360 446.00 € qui a contribué à la réalisation, entre autres, des opérations suivantes :

##### **Emploi, insertion sociale et professionnelle - subventions versées par la Ville.**

Fonctionnement d'une cellule emploi au sein de la collectivité depuis plusieurs années	36 141,00 €
<b>Subventions versées par la Ville :</b>	
- à l'association EEE.	6 000,00 €
- à l'association Rencontres pour l'Emploi Marne la Vallée.	2 300,00 €
- à l'association « Espace Emploi Val Maubuée.	120 000,00 €
- à l'association Régie de Quartier.	33 800,00 €

##### **Développement économique, commerce et artisanat.**

- Fonctionnement du développement économique	72 696,00 €
- Subvention versée par la Ville à l'Association des Commerçants de Torcy	4 000,00 €

##### **Accompagnement scolaire, animation des temps scolaires, périscolaires et des rythmes de vie de l'enfant.**

- Coût unité scolaire en 2013.	895 800,00 €
- Coût unité périscolaire en 2013.	384 591,00 €
- Conseil Communal d'Enfants.	42 720,00 €

##### **Politique de la jeunesse.**

Coût de la structure jeunesse	230 732,00 €
Coût de l'engagement de la Ville en 2013 hors subventions	284 010,00 €
Subvention de la Ville à l'OMAC.	400 000,00 €

##### **Politique sportive.**

- Coût de la structure pour 2013 hors subventions aux associations.	932 755,00 €
- Subventions aux clubs sportifs	411 500,00 €

## Aménagements urbains et déplacements - La Ville a continué en 2013 :

- la requalification des espaces et équipements publics (quartiers le Mail, Arche Guédon, Ilôt central, zone d'activités, et réaménagement des cheminements et liaisons pour l'ouverture des quartiers.
- la réorganisation du stationnement et la circulation piétonne et automobile par une signalétique plus lisible.
- La mise en accessibilité des arrêts bus, espaces et bâtiments conformément à la réglementation.

## Logement Habitat - La commune a poursuivi :

- les opérations entrant dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat).
- La revalorisation des quartiers, leur communication, la sensibilisation des copropriétés de la ville aux règles de fonctionnement et à la prévention.

## \*\*\*\*\* POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

### CULTURE

#### **14.06.11. – SUBVENTIONS 2014 - POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES - ASSOCIATION EVASION URBAINE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un complément de subvention 2014 à l'association Evasion Urbaine pour un montant de 2 000 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec ladite association.

#### \*\*\*\*\* **14.06.12. – TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2014/2015.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2014/2015, comme suit :

SPECTACLES		MONTANTS			
Tarifs		Plein	Réduit (*)	Unique	Autres
Tarif A	Tête d'affiche	22 €	16 €		
	Ateliers et stages				10 €
	Tarif préférentiel (**)				5 €
Tarif B	Normal	13 €	9 €		
	Ateliers et stages				5 €
	Tarif préférentiel (**)				2 €
Tarif C	Jeune public et assimilés			4 €	
Tarif D	Spectacles co-réalisés avec « la Ferme du Buisson » Tarification appliquée conformément à la grille tarifaire de la Ferme du Buisson.	15 €	12 €	9 € (buissonnier et tarif professionnel). 4 € (tarif enfant – 12 ans) 6 € (Tarifs scolaires). 2 € tarif sortir	

(\*) Bénéficiaires : Jeunes –26 ans, Etudiants, Familles nombreuses, Demandeurs d'emploi, retraités, Groupe de + 5 adhérents d'association, Syndicat d'initiative

(\*\*) Proposés aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, à la condition qu'elles soient accompagnées et encadrées par un relais social partenaire (OMAC, centres de loisirs, MJC André Philip, Club Prévention, Relais jeunes, Secours Populaire ...).

\*\*\*\*\*

ENFANCE.

**14.06.13. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX STAGES SPORTIFS ORGANISES PAR L'UCPA A LA BASE DE LOISIRS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, dans le cadre des stages sportifs organisés par l'UCPA à la base de loisirs pour les enfants qui fréquentent les centres de loisirs, les tarifs suivants :

Stages		Participation des familles (en supplément à la journée de centre de loisirs)		
Voilier croisière Indsurf/Paddle	12 enfants 6 à 8 ans	De A1 à D2	2,15 € x 4 jours	8,50 €
	12 enfants de + 8 ans	De E1 à H2	3,24 € x 4 jours	12,78 €
		De I1 à M	4,32 € x 4 jours	17,00 €

\*\*\*\*\*

**POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES**

**14.05.14. – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE LA VALLEE VAL MAUBUEE ET LA SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU (SFDE) POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOCOMMUNICATION SUR LE CHATEAU D'EAU.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions), approuve les termes de la convention relative à l'installation d'un relais de radiocommunication sur le château d'eau de la Ville de Torcy, entre la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée Val Maubuée, la Société Française de Distribution d'Eau et la Ville de Torcy. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

**14.06.15. – CONVENTION AVEC LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOCOMMUNICATION.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions), approuve les termes du projet de convention entre la Résidence Foncière Urbaine et la Ville de Torcy, relative à l'installation d'un relais de radiocommunication sur l'immeuble sis 13, promenade du Belvédère. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

**14.06.16. – CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE PUBLIQUE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention définissant les conditions de participation financière de la Ville à l'installation d'un poste de distribution électrique prise en charge par Frey Immobilier en vue du raccordement des futurs commerces et de la vélostation. Il autorise Monsieur le Maire à signer à ladite convention.

\*\*\*\*\*

**14.06.17. - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES DE BUREAU ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE LA VALLEE/VAL MAUBUEE ET LES VILLES DE LOGNES, NOISIEL ET TORCY.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention constituant un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à l'acquisition de fournitures administratives de bureau, à passer entre la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée et les villes de Lognes, Noisiel, Torcy. Il autorise Monsieur le Maire à signer à ladite convention.

\*\*\*\*\*

**14.06.18. – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU NORD-OUEST SEINE-ET-MARNE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET LA MISE EN OEUVRE DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Ouest Seine-et-Marne et la Ville de Torcy pour la mise en œuvre des clauses sociales. Il autorise Monsieur le Maire à signer à ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*  
**14.06.19. – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE JEUX JULES VALLES A TORCY.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'agrandissement de l'aire de jeux Jules Vallès à Torcy dont le montant est estimé à 14 200 € et sollicite auprès du Ministère de l'intérieur une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*  
**POLE URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

**14.06.20. – ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE TORCY, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte des tarifs journaliers du droit de place du marché public d'approvisionnement de la Ville de Torcy, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 comme suit :

Commerçants abonnés	Tarifs applicables depuis le 01/10/2013	Tarifs applicables au 01/09/2014 (+ 10%)
Droit de place pour une profondeur maximale de 2 mètres	Tarifs en € HT	Tarifs en € HT
Place couverte: le mètre linéaire de façade	4,88	5,37
Place formant encoignure ou passage: supplément	2,98	3,28
Droit de déchargement par véhicule ou remorque, à l'unité	2,57	2,83
Redevance d'animation par commerçant et par séance	1,52	1,52

Commerçants non abonnés	Tarifs applicables depuis le 01/10/2013	Tarifs applicables au 01/09/2014
Droit de place pour une profondeur maximale de 2 mètres	Tarifs en € HT	Tarifs en € HT
Place couverte: le mètre linéaire de façade	3,89	3,89
Place découverte: le mètre linéaire de façade	2,59	2,59
Place formant encoignure ou passage: supplément	2,04	2,04
Droit de déchargement par véhicule ou remorque, à l'unité	1,76	1,76
Redevance d'animation par commerçant et par séance	1,52	1,52

\*\*\*\*\*  
 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40 le vingt sept juin deux mille quatorze.  
 \*\*\*\*\*

**Guillaume LE LAY-FELZINE,**  
 Maire de Torcy


